

## Entreprises

Publié le 19/11/2022

### Publier une annonce légale de constitution de société (avis de création)

Vous n'avez pas à effectuer cette formalité si vous êtes micro-entrepreneur ou entrepreneur individuel.

#### Société à responsabilité limitée (SARL)

La publication de l'avis de constitution a pour objectif d'informer les tiers de l'existence et de la nature de votre société.

Cette publication intervient **après** la signature des statuts et **avant** la demande d'immatriculation de votre société.

#### Comment faire la publication ?

Vous devez effectuer une demande de parution auprès d'un **journal d'annonces légales (JAL)** ou d'un **service de presse en ligne (SPEL)** habilité dans le **département où est situé le siège social de la société**

Vous pouvez retrouver la liste des supports habilités à recevoir des annonces légales (SHAL) à l'aide d'une carte interactive :

- Recherche des supports habilités à publier des annonces légales par département

Votre demande de parution doit mentionner les informations suivantes :

Dénomination sociale de la société

Sigle de la société

Forme de la société

Montant du capital social

Adresse du siège social

Objet social

Durée de la société

Nom du ou des dirigeants

Indication du registre auquel la société sera immatriculée

Vous pouvez également faire votre demande de publication de l'avis de constitution à l'aide du téléservice suivant :

- Avis de constitution d'une SARL ou EURL

Les chambres de commerce et de l'industrie mettent à disposition un modèle d'avis de constitution pour vous aider dans votre démarche :

- Modèle d'avis de constitution d'une SARL

Elles proposent aussi un accompagnement à la publication de votre avis de constitution :

- Accompagnement aux démarches de publication d'un avis

#### Combien coûte la publication ?

Le tarif de la publication est **forfaitaire**. Il dépend du département dans lequel l'annonce légale est publiée.

Tarifs de la publication d'un avis de constitution d'une SARL

Département	Tarif en € HT
France métropolitaine	
971 Guadeloupe	
972 Martinique	
973 Guyane	144 €
977 Saint-Barthélemy	
978 Saint-Martin	
986 Wallis-et-Futuna	
974 La Réunion	168 €
976 Mayotte	

#### Que se passe-t-il après la publication ?

Après la publication, le journal d'annonces légales (JAL) ou le service de presse en ligne (SPEL) habilité à recevoir des annonces légales vous fournira une **attestation de parution** ou une **copie de l'annonce légale**.

Ces documents sont très importants, car ils vous permettront par la suite d'accomplir d'autres formalités et notamment l'immatriculation de votre société.

#### Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL)

La publication de l'avis de constitution a pour objectif d'informer les tiers de l'existence et de la nature de votre entreprise.

Cette publication intervient **après** la signature des statuts et **avant** la demande d'immatriculation de votre entreprise.

#### **Comment faire la publication ?**

Vous devez effectuer une demande de parution auprès d'un **journal d'annonces légales (JAL)** ou d'un **service de presse en ligne (SPEL)** habilité **dans le département ou est situé le siège social de votre société**

Vous pouvez retrouver la liste des supports habilités à recevoir des annonces légales (SHAL) à l'aide de la carte interactive suivante :

- Recherche des supports habilités à publier des annonces légales par département

Votre demande de parution doit mentionner les informations suivantes :

Dénomination sociale de l'entreprise

Sigle de l'entreprise

Forme de l'entreprise

Montant du capital social

Adresse du siège social

Objet social

Durée de la société

Nom du dirigeant

Indication du registre auquel l'entreprise sera immatriculée

Vous pouvez effectuer votre demande de publication de l'avis de constitution à l'aide de la démarche suivante :

- Avis de constitution d'une SARL ou EURL

Les chambres de commerce et de l'industrie proposent un accompagnement à la publication de votre avis de constitution :

- Accompagnement aux démarches de publication d'un avis

#### **Combien coûte la publication ?**

Le tarif de la publication est **forfaitaire**. Il dépend du département dans lequel l'annonce légale est publiée.

Tarifs de la publication d'un avis de constitution d'une EURL

Département	Tarif en € HT
France métropolitaine	
971 Guadeloupe	
972 Martinique	
973 Guyane	121 €
977 Saint-Barthélemy	
978 Saint-Martin	
986 Wallis-et-Futuna	
974 La Réunion	143 €
976 Mayotte	

#### **Que se passe-t-il après la publication ?**

Après la publication, le journal d'annonces légales (JAL) ou le service de presse en ligne (SPEL) habilité à recevoir des annonces légales vous fournira une **attestation de parution** ou une **copie de l'annonce légale**.

Ces documents sont très importants, car ils vous permettront par la suite d'accomplir d'autres formalités de création et notamment l'immatriculation de votre société.

**Société par actions simplifiée  
(SAS)**

La publication de l'avis de constitution a pour objectif d'informer les tiers de l'existence et de la nature de votre société.

Cette publication intervient **après** la signature des statuts et **avant** la demande d'immatriculation de votre société.

### Comment faire la publication ?

Vous devez effectuer une demande de parution auprès d'un **journal d'annonces légales (JAL)** ou d'un **service de presse en ligne (SPEL)** habilité dans le **département où est situé le siège social de la société**

Vous pouvez retrouver la liste des supports habilités à recevoir des annonces légales (SHAL) à l'aide d'une carte interactive :

- Recherche des supports habilités à publier des annonces légales par département

Votre demande de parution doit mentionner les informations suivantes :

Dénomination sociale de la société

Sigle de la société

Forme de la société

Montant du capital social

Adresse du siège social

Objet social

Durée de la société

Nom du ou des dirigeants

Indication du registre auquel la société sera immatriculée

Vous pouvez effectuer votre demande de publication de l'avis de constitution à l'aide de la démarche suivante :

- Avis de constitution d'une SAS ou d'une SASU

Les chambres de commerce et de l'industrie mettent à disposition un modèle d'avis de constitution pour vous aider dans votre démarche :

- Modèle d'avis de constitution d'une SAS

Elles proposent aussi un accompagnement à la publication de votre avis de constitution :

- Accompagnement aux démarches de publication d'un avis

### Combien coûte la publication ?

Le tarif de la publication est **forfaitaire**. Il dépend du département dans lequel l'annonce légale est publié.

Tarifs de la publication d'un avis de constitution d'une SAS

Département	Tarif en € HT
France métropolitaine	
971 Guadeloupe	
972 Martinique	
973 Guyane	193 €
977 Saint-Barthélemy	
978 Saint-Martin	
986 Wallis-et-Futuna	
974 La Réunion	226 €
976 Mayotte	

### Que se passe-t-il après la publication ?

Après la publication, le journal d'annonces légales (JAL) ou le service de presse en ligne (SPEL) habilité à recevoir des annonces légales vous fournira une **attestation de parution** ou une **copie de l'annonce légale**.

Ces documents sont très importants, car ils vous permettront par la suite d'accomplir d'autres formalités de création et notamment l'immatriculation de votre société.

**Société par actions simplifiée unipersonnelle  
(SASU)**

La publication de l'avis de constitution a pour objectif d'informer les tiers de l'existence et de la nature de votre société.

Cette publication intervient **après** la signature des statuts et **avant** la demande d'immatriculation de votre société.

#### **Comment faire la publication ?**

Vous devez effectuer une demande de parution auprès d'un **journal d'annonces légales (JAL)** ou d'un **service de presse en ligne (SPEL)** habilité dans le **département où est situé le siège social de la société**

Vous pouvez retrouver la liste des supports habilités à recevoir des annonces légales (SHAL) à l'aide d'une carte interactive :

- Recherche des supports habilités à publier des annonces légales par département

Votre demande de parution doit mentionner les informations suivantes :

Dénomination sociale de la société

Sigle de la société

Forme de la société

Montant du capital social

Adresse du siège social

Objet social

Durée de la société

Nom du ou des dirigeants

Indication du registre auquel la société sera immatriculée

Vous pouvez aussi effectuer votre demande de publication de l'avis de constitution à l'aide de la démarche suivante :

- Avis de constitution d'une SAS ou d'une SASU

Les chambres de commerce et de l'industrie proposent un accompagnement à la publication de votre avis de constitution :

- Accompagnement aux démarches de publication d'un avis

#### **Combien coûte la publication ?**

Le tarif de la publication est forfaitaire. Il dépend du département dans lequel l'annonce légale est publiée.

Tarifs de la publication d'un avis de constitution d'une SASU

Département	Tarif en € HT
France métropolitaine	
971 Guadeloupe	
972 Martinique	
973 Guyane	138 €
977 Saint-Barthélemy	
978 Saint-Martin	
986 Wallis-et-Futuna	
974 La Réunion	162 €
976 Mayotte	

#### **Que se passe-t-il après la publication ?**

Après la publication, le journal d'annonces légales (JAL) ou le service de presse en ligne (SPEL) habilité à recevoir des annonces légales vous fournira une **attestation de parution** ou une **copie de l'annonce légale**.

Ces documents sont très importants, car ils vous permettront par la suite d'accomplir d'autres formalités de création et notamment l'immatriculation de votre société.

**Société anonyme  
(SA)**

La publication l'avis de constitution a pour objectif d'informer les tiers de l'existence et de la nature de votre société.

Cette publication intervient **après** la signature des statuts et **avant** la demande d'immatriculation de votre société.

### Comment faire la publication ?

Vous devez effectuer une demande de parution auprès d'un **journal d'annonces légales (JAL)** ou d'un **service de presse en ligne (SPEL)** habilité dans le **département où est situé le siège social de la société**

Vous pouvez retrouver la liste des supports habilités à recevoir des annonces légales (SHAL) à l'aide d'une carte interactive :

Votre demande de parution doit mentionner les informations suivantes :

Dénomination sociale de la société

Sigle de la société

Forme de la société

Montant du capital social

Adresse du siège social

Objet social

Durée de la société

Nom du ou des dirigeants

Indication du registre auquel la société sera immatriculée

Les chambres de commerce et de l'industrie mettent à disposition un modèle d'avis de constitution pour vous aider dans votre démarche :

Elles proposent aussi un accompagnement à la publication de votre avis de constitution :

- Recherche des supports habilités à publier des annonces légales par département
- Modèle d'avis de constitution d'une SA à directoire et conseil de surveillance
- Accompagnement aux démarches de publication d'un avis

Vous devez effectuer une demande de parution auprès d'un **journal d'annonces légales (JAL)** ou d'un **service de presse en ligne (SPEL)** habilité dans le **département où est situé le siège social de la société**

Vous pouvez retrouver la liste des supports habilités à recevoir des annonces légales (SHAL) à l'aide d'une carte interactive :

Votre demande de parution doit mentionner les informations suivantes :

Dénomination sociale de la société

Sigle de la société

Forme de la société

Montant du capital social

Adresse du siège social

Objet social

Durée de la société

Nom du ou des dirigeants

Indication du registre auquel la société sera immatriculée

Les chambres de commerce et de l'industrie mettent à disposition un modèle d'avis de constitution pour vous aider dans votre démarche :

Elles proposent aussi un accompagnement à la publication de votre avis de constitution :

- Recherche des supports habilités à publier des annonces légales par département
- Modèle d'avis de constitution d'une SA à conseil d'administration
- Accompagnement aux démarches de publication d'un avis

### Combien coûte la publication ?

Le tarif de la publication est forfaitaire. Il dépend du département dans lequel l'annonce légale est publiée.

Tarifs de la publication d'un avis de constitution d'une SA

Département	Tarif en € HT
France métropolitaine	
971 Guadeloupe	
972 Martinique	
973 Guyane	387 €
977 Saint-Barthélemy	
978 Saint-Martin	
986 Wallis-et-Futuna	
974 La Réunion	453 €
976 Mayotte	

### Que se passe-t-il après la publication ?

Après la publication, le journal d'annonces légales (JAL) ou le service de presse en ligne (SPEL) habilité à recevoir des annonces légales vous fournira une **attestation de parution** ou une **copie de l'annonce légale**.

Ces documents sont très importants, car ils vous permettront par la suite d'accomplir d'autres formalités de création et notamment l'immatriculation de votre société.

**Société en nom collectif  
(SNC)**

La publication de l'avis de constitution a pour objectif d'informer les tiers de l'existence et de la nature de votre société.

Cette publication intervient **après** la signature des statuts et **avant** la demande d'immatriculation de votre société.

**Comment faire la publication ?**

Vous devez effectuer une demande de parution auprès d'un **journal d'annonces légales (JAL)** ou d'un **service de presse en ligne (SPEL)** habilité dans le **département où est situé le siège social de la société**

Vous pouvez retrouver la liste des supports habilités à recevoir des annonces légales (SHAL) à l'aide d'une carte interactive :

- Recherche des supports habilités à publier des annonces légales par département

Votre demande de parution doit mentionner les informations suivantes :

Dénomination sociale de la société

Sigle de la société

Forme de la société

Montant du capital social

Adresse du siège social

Objet social

Durée de la société

Nom du ou des dirigeants

Indication du registre auquel la société sera immatriculée

Vous pouvez effectuer votre demande de publication de l'avis de constitution à l'aide de la démarche suivante :

- Avis de constitution d'une SNC

Les chambres de commerce et de l'industrie mettent à disposition un modèle d'avis de constitution pour vous aider dans votre démarche :

- Modèle d'avis de constitution d'une SNC

Elles proposent aussi un accompagnement à la publication de votre avis de constitution :

- Accompagnement aux démarches de publication d'un avis

**Combien coûte la publication ?**

Le tarif de la publication est forfaitaire. Il dépend du département dans lequel l'annonce légale est publiée.

Tarifs de la publication d'un avis de constitution d'une SARL

Département	Tarif en € HT
France métropolitaine	
971 Guadeloupe	
972 Martinique	
973 Guyane	214 €
977 Saint-Barthélemy	
978 Saint-Martin	
986 Wallis-et-Futuna	
974 La Réunion	252 €
976 Mayotte	

**Que se passe-t-il après la publication ?**

Après la publication, le journal d'annonces légales (JAL) ou le service de presse en ligne (SPEL) habilité à recevoir des annonces légales vous fournira une **attestation de parution** ou une **copie de l'annonce légale**.

Ces documents sont très importants, car ils vous permettront par la suite d'accomplir d'autres formalités de création et notamment l'immatriculation de votre société.

**Société en commandite par actions  
(SCA)**

La publication de l'avis de constitution a pour objectif d'informer les tiers de l'existence et de la nature de la société.

Cette publication intervient **après** la signature des statuts et **avant** la demande d'immatriculation de la société.

#### **Comment faire la publication ?**

Vous devez effectuer une demande de parution auprès d'un **journal d'annonces légales (JAL)** ou d'un **service de presse en ligne (SPEL)** habilité dans le **département où est situé le siège social de la société**

Vous pouvez retrouver la liste des supports habilités à recevoir des annonces légales (SHAL) à l'aide d'une carte interactive :

- Recherche des supports habilités à publier des annonces légales par département

Votre demande de parution doit mentionner les informations suivantes :

Dénomination sociale de la société

Sigle de la société

Forme de la société

Montant du capital social

Adresse du siège social

Objet social

Durée de la société

Nom du ou des dirigeants

Indication du registre auquel la société sera immatriculée

Les chambres de commerce et de l'industrie mettent à disposition un modèle d'avis de constitution pour vous aider dans votre démarche :

- Modèle d'avis de constitution d'une SCA

Elles proposent aussi un accompagnement à la publication de votre avis de constitution :

- Accompagnement aux démarches de publication d'un avis

#### **Combien coûte la publication ?**

Le coût de la publication de l'avis de constitution dépend du nombre de caractères contenus dans l'annonce et du département de diffusion.

#### **Que se passe-t-il après la publication ?**

Après la publication, le journal d'annonces légales (JAL) ou le service de presse en ligne (SPEL) habilité à recevoir des annonces légales vous fournira une **attestation de parution** ou une **copie de l'annonce légale**.

Ces documents sont très importants, car ils vous permettront par la suite d'accomplir d'autres formalités de création et notamment l'immatriculation de votre société.

#### **Questions - Réponses**

- Comment publier une annonce légale ?

Toutes les questions réponses

#### **Pour en savoir plus**

- Comment publier une annonce légale ?  
Source : Ministère chargé de l'économie

#### **Services en ligne**

- Accompagnement aux démarches de publication d'un avis  
Téléservice
- Portail de la publicité légale des entreprises (PPLE)  
Téléservice

#### **Textes de référence**

- Loi n°55-4 du 4 janvier 1955 concernant les annonces judiciaires et légales
- Code de commerce : article R210-3  
Avis de constitution
- Code de commerce : article R210-4  
Contenu de l'avis de constitution
- Décret n°2012-1547 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale
- Arrêté du 19 novembre 2021 relatif aux tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales
- Arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales



VILLE DE  
**Châtillon**

*Hôtel de Ville*

*Horaires : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 18h*

*Jeudi : 13h30 à 19h — Samedi : de 8h30 à 13h30*

*Adresse : 1, place de la Libération, 92320 Châtillon*

*Tél. : 01 42 31 81 81*